

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 457 publiée le 16 septembre 2014

UNE RENTRÉE LITURGIQUE SOUS DE BONNS AUSPICES

C'est notre confrère Riposte catholique qui l'a signalé : à Lyon et à Meaux, deux églises viennent d'être affectées à l'application du Motu Proprio *Summorum Pontificum*. Même s'il ne s'agit que du transfert de deux lieux de culte préexistants, ce sont deux bonnes nouvelles qui confirment que certains de nos évêques sont plus attentifs aux besoins des fidèles attachés à la forme "extraordinaire". En ce septième anniversaire de l'entrée en vigueur du Motu Proprio, prions pour que, comme l'illustrent les exemples de Lyon et de Meaux, la paix et la charité soient toujours plus à l'honneur dans nos paroisses et nos diocèses.

I - LES BONNES NOUVELLES DE LYON ET DE MEAUX

À Lyon, c'est pendant le Carême que le diocèse a fait savoir à la [Fraternité Saint-Pierre](#) - qui officiait à Villeurbanne depuis 2008 - qu'elle pourrait, à la rentrée 2014, se transférer en l'église Saint-Just. Située en bordure du Vieux-Lyon, au pied de la colline de Fourvière, il s'agit d'une église historique rattachée à la paroisse Saint-Irénée et Saint-Just. La Fraternité Saint-Pierre revient ainsi au centre de la ville où, jusqu'en 2006, elle avait eu la charge de l'église Saint-Georges. Depuis le 7 septembre, l'église dédiée au treizième évêque de Lyon, mort en ermite, accueille donc chaque dimanche deux messes selon la forme extraordinaire, l'une à 8 h 30 et l'autre à 10 heures. Signalons que dimanche 28 septembre à 10 heures, l'abbé Paris, l'un des trois nouveaux prêtres de la FSSP récemment ordonnés à Chartres par Mgr Aillet (voir notre [lettre 447](#)) y célébrera une première messe.

Image: 20140915160304_ima457_saint_just.jpg

Église Saint-Just à Lyon

Dans le diocèse de Meaux, c'est l'église des Chapelles-Bourbon, village de la Brie, que Mgr Nahmias vient de confier à l'abbé Baumann qui, jusqu'ici, desservait une chapelle privée dans la commune voisine de Tournan-en-Brie. Chaque dimanche et jour de fête, les fidèles des environs pourront donc assister à la messe à 10 h 30 dans une véritable église. Il ne s'agit, en soi, que d'un changement de lieu mais symbolique puisque la messe de la chapelle de Tournan-en-Brie, aménagée dans une ferme, avait été établie pour les besoins de la Fraternité Saint-Pie X il y a une vingtaine d'années. L'abbé de Tanoüarn, directeur du Centre Saint-Paul (voir notre [lettre 340](#)), devenu membre de l'[Institut du Bon Pasteur](#), en a longtemps été le desservant avant de passer le relais à l'abbé Berche (*) puis à l'abbé Baumann, lui aussi au service du Centre Saint-Paul et membre de l'Institut du Bon Pasteur.

Image: 20140915155451_ima457_chapelles_bourbon.jpg

Église Saint-Vincent aux Chapelles-Bourbon

II - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) Souvent, nous nous interrogeons devant ces évêques qui semblent préférer l'avancée du désert pastoral et spirituel au recours aux forces encore vives de l'Église, dont font assurément partie les communautés traditionnelles. Nous ne pouvons donc que saluer les gestes du cardinal Barbarin, primat des Gaules, et de Mgr Nahmias, évêque de Meaux. En effet, dans un cas comme dans l'autre, ce n'est pas tant d'un coup de pouce au monde traditionnel qu'il s'agit (les célébrations existaient préalablement) mais de redonner vie à un lieu de culte en permettant que le saint sacrifice de la messe y soit de nouveau célébré tous les dimanches. L'église Saint-Just était en effet jusqu'ici prêtée au culte orthodoxe tandis que la messe n'était plus célébrée en l'église des Chapelles-Bourbon que tous les deux ou trois mois.

2) Nous n'ignorons pas qu'il existe, dans un cas comme dans l'autre, des interrogations liées à ces nouvelles affectations. En effet, l'église Saint-Just n'est située qu'à quelques pas de l'église Saint-Georges, confiée à des prêtres de l'association Totus Tuus, où se célèbre depuis 1989 la liturgie traditionnelle et, aux Chapelles-Bourbon, ce n'est que la messe dominicale qui est offerte alors que les familles apprécieraient certainement de pouvoir bénéficier d'une offre pastorale élargie. Toutefois, le fait marquant demeure, à Lyon comme à Meaux, la pleine reconnaissance de l'existence de communautés traditionnelles (prêtres et fidèles) et le choix de les intégrer plus étroitement au diocèse. De les aider, en quelque sorte, à sortir des « périphéries » où elles se trouvaient, pour mieux contribuer à l'effort de nouvelle évangélisation auquel nous sommes, tous, appelés.

3) Sans faire montre d'un optimisme hors de propos, on peut dire que, si les célébrations de la messe en forme extraordinaire ne connaissent pas une croissance considérable, elles ne reculent pas alors que, chaque année, un grand nombre d'églises de France cessent d'être desservies tous les dimanches. Le nombre des messes traditionnelles augmente même, ici, d'une nouvelle célébration alors que, là, une messe mensuelle devient messe dominicale hebdomadaire, etc. Même si elle n'a jamais été quantifiée, la progression de la proportion des messes en forme extraordinaire par rapport aux messes en forme ordinaire en France doit être logiquement au moins semblable à la progression de la proportion du nombre de séminaristes pour la forme extraordinaire par rapport au nombre de séminaristes pour la forme ordinaire. Le phénomène est, d'un côté, celui d'un nombre de pratiquants et de vocations incompressible et même en légère mais constante progression et, de l'autre, d'une décroissance continue.

4) Les bonnes nouvelles de Lyon et de Meaux illustrent bien les paroles du cardinal Cañizares - qui va quitter sa charge de Préfet du Culte divin dans quelques jours -, lequel avait déclaré, lors du premier pèlerinage international du peuple Summorum Pontificum à Rome, en 2012, que s'il avait accepté d'en célébrer la messe principale, c'était pour « faire comprendre que l'usage du missel de 1962 est normal ». Manifestement, Mgr Nahmias et le cardinal Barbarin, tout comme les curés qui accueillent la FSSP en l'église Saint-Just et l'abbé Baumann aux Chapelles-Bourbon, participent du même esprit de paix et de justice. Du coup, enrichissement mutuel, paix liturgique, fraternité diocésaine et charité pastorale ne sont plus des mots creux mais des réalités bien vivantes.

(*) C'est en se rendant à Tournan-en-Brie, par un jour de verglas de janvier 2010 que l'abbé **Alexandre Berche** a été victime d'un grave accident dont les séquelles l'empêchent toujours de reprendre tout ministère. Nous le confions à vos prières.